

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Fontaine

Introduction

Entre 2017 et 2019, la ville de Fontaine a été rétrogradée dans le palmarès des villes cyclables en passant de D à F. Cette note s'accompagne d'une augmentation forte de la participation à l'enquête et les répondants signalent une inaction de l'équipe municipale. Il y a une attente pour le vélo et nous vous proposons de prendre des engagements pour faire de Fontaine une ville cyclable et sûre pour tous les usagers vulnérables au cours du prochain mandat (enfants, personnes âgées et PMR).

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Plan vélo dédié à la ville de Fontaine (ou selon les partenaires élus, un plan vélo "Rive gauche du Drac" en commun avec Sassenage, Seyssinet-Pariset et Seyssins), qui déclinerait les axes vélo du PDU métropolitain à l'échelle locale en concertation avec les habitants. Ce plan vélo pourrait être concentré sur 3 axes :*

*1/ Continuité et sécurisation du réseau existant (en priorité sur les axes de transit à fort flux),
2/ Culture vélo chez les enfants et les adolescents (savoir rouler à vélo à l'école, sensibilisation familiale et événementielle),*

3/ Exemplarité et incitations au changement de mobilité (actions auprès du personnel institutionnel, développement des offres au changement de modes de déplacement en partenariat avec la métropole)

Action n°2 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Pour suivre le plan vélo, en discuter et proposer des solutions tout en faisant adhérer la population locale. Le comité vélo doit être constitué des associations, usagers et unions de quartiers ainsi que d'au moins un.e élu.e et un.e technicien.ne métropolitain.e. Compte tenu du travail profond à réaliser sur Fontaine, 4 fois par an est réaliste au moins sur les 3 premières années du mandat.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer un réseau express vélo connecté à la Chronovélo 1, devant relier les berges du Drac à la Poya avant 2023 d'après le PDU2030. Cette dernière doit arriver au plus vite et sera nécessairement en site propre non partagé avec les piétons et la condition des 4 m de large sera remplie. Le réseau express proposé sera constitué d'aménagements continus et sécurisés, non nécessairement bidirectionnels, permettant les déplacements vers les équipements et les commerces fontainois.

À partir de 2023, le PDU prévoit l'augmentation du réseau Chronovélo. Vous vous engagez à porter le projet d'un axe Chronovélo Nord-Sud sur la rive gauche du Drac (autre que la digue) pour une desserte optimale des centres d'activité et de récréation sur la rive gauche du Drac.

Action n°4 :

Mettre le vélo au cœur des aménagements futurs de la ville et des réhabilitations. Assurer la continuité des itinéraires cyclables entre les quartiers et vers les communes voisines, leur jalonnement, créer des pistes cyclables séparées de la circulation automobile partout où cela est possible et rendre effective la limitation de vitesse à 30km/h.

Action n°5 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Dès votre élection, vous pouvez améliorer les franchissements du Drac et de l'A480 tels que prévus au PDU2030 : pont du Vercors, pont du Drac et/ou Esclangon ; ainsi que porter le projet d'une nouvelle passerelle piétons-cycles entre la berge du Drac (au niveau du quartier Bastille) et la presqu'île, à l'horizon 2030.

Veillez à ce que ces franchissements soient connectés de manière satisfaisante au réseau cyclable de la ville et aux berges du Drac.

Bon à savoir : L'appel à projet "continuité cyclable" est renouvelé tous les ans pendant 7 ans (2019-2025) avec des conditions différentes d'applications chaque année (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/velo-et-marche#e1>)

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Par exemple, revoir les traversées par la circulation automobile de la ligne de tram A entre le pont du Drac et la Mairie pour éviter les trafics de transit malins entre les ponts de Catane et du Vercors. Mise en sens unique des axes non-structurants et élargissement des trottoirs pour les piétons.

Dans les mesures possibles :

Réduction de la place de la voiture et contrainte la vitesse automobile associés à des plans de circulation en marguerite intra-quartiers pour couper le transit.

Moins de places de stationnement voitures au profit de trottoirs, pistes cyclables et stationnement vélos.

Apaiser la circulation au voisinage des écoles, en éloignant les déposes-minute de l'entrée de l'école, voire en fermant certaines voies aux heures de rentrée/sortie scolaire.

Action n°7 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

La mise en place de sens uniques demandé à l'action n°6 permet de rendre de l'espace aux piétons tout en ne contraignant pas la circulation cycles grâce au doubles sens cyclables. Les sas cyclables doivent être plus larges pour jouer leur rôles et être respectés des automobilistes. À défaut, la généralisation du cédez le passage cycliste aux feux permettra aux cyclistes de traverser la plupart des intersections dans les temps morts de circulation.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Par exemple : Rue du Vercors, place Louis-Maisonnat, Boulevard Joliot-Curie, boulevard Paul Langevin ; mais aussi près des arrêts de tram pour une intermodalité tram-vélo (stationnements avec abris et positionnés dans des lieux ouverts) et des lieux de récréation (le programme Alvéole décrit à la proposition 10 est envisageable pour les financements).

Action n°9 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Promouvoir une culture vélo

Action n°10 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires,

en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Les renseignements sur Alvéole sont en ligne : <https://programme-alveole.com/>.

Par ailleurs, l'association locale Cycles & Go pourrait contribuer sur l'aspect entretien des flottes de vélo enfants pour assurer cet enseignement.

Action n°11 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Mais aussi former les techniciens de la municipalité aux problématiques vélo (stationnement sur bandes cyclables ou adaptation du code de la route), et leur proposer une flotte de vélos municipale.

Action n°12 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Accompagner le forfait mobilité durable de cours de remise en selle.